



Partage bien immobilier sans contrat

Par retho

Bonjour,

ayant acquis un bien immobilier mon époux et moi pendant notre mariage et n'ayant pas fait de contrat de mariage, le bien devrait être partagé à 50/50.

Or, mon époux évoque le fait que ce bien à été financé par la vente de notre ancienne maison que nous avons acquis 70/30 en sa faveur (nous n'étions alors pas mariés) et ne souhaite me laisser donc que 30 % de la maison acquise lors de notre mariage.

est-ce possible ?

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce que ces informations d'origine des fonds a été inscrite dans l'acte notarié ?

Sinon vous pouvez refuser, il va insister et donc il faudra saisir le tribunal pour que le juge vous départage en fonction des pièces et arguments que vos avocats respectifs lui présenteront.